

Officier de l'armée de terre / Officière de l'armée de terre

Officier sous contrat d'encadrement/Officière sous contrat d'encadrement, Officier sous contrat spécialiste/Officière sous contrat spécialiste



L'officière ou l'officier de l'armée de terre assume un rôle de commandement. Officiers des armes ou d'état-major, ingénieurs ou gestionnaires, les officiers de l'armée de terre ont, selon leur affectation, entre 15 et 1 000 hommes et femmes sous leurs ordres.

 Statut d'exercice : **militaire**

 Niveau de formation requis : **bac + 2**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Commander

Il ou elle assure le commandement d'une unité de combat : infanterie, artillerie, aérocombat (aviation légère), forces spéciales... forme les militaires spécialisés (sous-officiers et militaires du rang) placés sous ses ordres, veille à leur cohésion, les prépare à leur mission (sur les plans technique, physique et moral) et, le cas échéant, les mène au combat. Officier ou officière en logistique, il ou elle encadre les opérations de ravitaillement et maintenance ; en informatique il ou elle apporte une expertise et commande du personnel qualifié.

Planifier

L'officier ou l'officière d'état-major prépare les manoeuvres militaires, définit les besoins en forces armées et en matériel, et répartit le rôle des unités de combat. À noter que l'officier ou l'officière des armes sert généralement alternativement en unité de combat et en état-major.

Administrer

Dans les services techniques ou administratifs, l'officier ou l'officière de l'armée de terre peut être responsable de la gestion du personnel, du recrutement, de la comptabilité etc... et participe à l'entraînement de ses personnels. Certains sont commissaires des armées, ils exercent des fonctions administratives de haut niveau et conseillent le commandement en matière logistique, administrative, financière et juridique. Ils choisissent une armée ou un service d'ancrage (dont l'armée de terre).

COMPÉTENCES REQUISES

Être leader

Le métier des armes est exigeant. Mieux vaut être motivé et répondre aux critères de personnalité. Maîtrisant l'art du commandement et sachant fédérer les énergies, l'officier ou l'officière est d'abord un meneur ou une meneuse. Il faut, en outre, savoir contrôler ses émotions, posséder le sens du devoir et avoir l'esprit de décision dans la limite de ses attributions. Savoir réagir correctement en toutes circonstances est impératif.

Avoir le sens des responsabilités

Ayant pour mission de protéger le territoire et de défendre les intérêts de la France à l'étranger, l'officier ou l'officière de l'armée de terre endosse des responsabilités importantes. Outre l'encadrement de ses équipes, il ou elle assure aussi la gestion du matériel et du budget.

Aimer la pratique sportive

L'officier ou l'officière doit aussi posséder une excellente forme physique pour affronter les périodes sur le terrain et les stages commando pendant la formation en école et, ensuite, pour faire face à toutes les situations extrêmes qu'il ou elle peut rencontrer durant sa carrière. Il faut s'entraîner régulièrement pour être physiquement apte au combat.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 1810 euros brut par mois, pour un sous-lieutenant
A partir de 3753 euros brut par mois, pour un colonel

Intégrer le marché du travail

Les officiers de carrière

Issus de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, les officiers de carrière (une centaine formés chaque année) obtiennent d'abord le grade de lieutenant, et dirigent une trentaine d'hommes. Après 3 ans, ils seront nommés capitaines et commanderont une centaine de soldats... Tout au long de leur carrière, les hommes et les femmes officiers suivent une formation continue qui les destine à tenir des postes à haute responsabilité.

Les officiers sous contrat

Les officiers sous contrat d'encadrement signent un contrat de 7 ans renouvelable jusqu'à 20 ans ; les meilleurs pourront devenir officiers de carrière, s'ils en ont le souhait. Les hommes et les femmes officiers sous contrat "spécialistes", disposent d'une expertise (bac + 3 minimum) en communication, finance, histoire, informatique, logistique, linguistique, ressources humaines etc. et signent un contrat de 5 ans renouvelable. Tous peuvent bénéficier d'aides à la reconversion dans la vie civile.

Les volontaires aspirants

Ceux qui ne sont pas sûrs de vouloir embrasser une carrière militaire, mais qui disposent un diplôme de niveau bac + 4, peuvent postuler en tant que volontaires aspirants de l'armée de terre. Ils signent un premier contrat d'un an, qu'ils peuvent renouveler.

OÙ L'EXERCER

Des statuts différents

Les officiers n'ont pas tous le même statut. Il existe des officiers de carrière, des OSC (officiers sous contrat) "spécialistes" (OSC/S) ou "encadrement" (OSC/E), et enfin des volontaires aspirants. Tous ces officiers sont affectés dans les différentes unités combattantes de l'armée de terre (infanterie, arme blindée, cavalerie (chars), artillerie, génie, trains, transmissions, aviation légère de l'armée de terre), dans un état-major ou dans l'administration (service du personnel, de la comptabilité, de la communication, ou de la gestion financière).

Toujours en mouvement

La mobilité fait partie intégrante de la vie de l'officier, que ce soit pour une intervention en France ou à l'étranger, ou pour un changement de poste. Les mutations ont lieu tous les 3 ans en moyenne. Comme tout militaire, l'officier ou l'officière doit être prêt à partir en mission à tout moment.

Assumer les risques du métier

Le métier des armes se caractérise, plus ou moins selon les spécialités, par une exposition au danger, surtout sur des terrains en guerre. L'officier ou l'officière doit pouvoir vivre ces situations susceptibles d'engendrer du stress... qui peut être surmonté grâce au professionnalisme et à la cohésion des équipes.

LES ÉTUDES

Les titulaires d'un bac + 2 et plus peuvent devenir officiers ou officières et commander et rapidement une section d'une trentaine de militaires. L'ESM (École spéciale militaire) de Saint-Cyr Coëtquidan forme des officiers de carrière (par opposition aux officiers sous contrat engagés pour une durée limitée) : soit après une CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) pour 70 % des admis, en 3 ans d'études ; soit sur titre (avec un bac + 5) en 1 an. Les officiers sous contrat sont formés après un bac + 3 au 4e bataillon de l'ESM Saint-Cyr, en 3 à 5 mois. Tous passent 1 an en école de spécialité. À noter : 2 formations d'officier (officier sous contrat pilote d'hélicoptère, OSC/P et élèves officiers en formation initiale en Allemagne-EOFIA) sont également accessibles dès le bac.

Sources : Onisep 05.2025 ©Picasa-Stock.adobe.com